

COORDONNATEUR•TRICE DU SECTEUR RÉCRÉATIF

Sous l'autorité du directeur général, le•la coordonnateur•trice du secteur récréatif, coordonne, organise, dirige et contrôle toutes les activités du Secteur des cours récréatifs. Il•Elle est directement impliqué•e dans la gestion organisationnelle et veille au bon développement de son secteur. Il•Elle assure la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de son secteur, en conformité avec les orientations, les politiques de l'organisation, les normes, les règles et les Lois en vigueur.

RESPONSABILITÉS

- SECTION I COORDINATION ET SUPERVISION GÉNÉRALE 30%
- Superviser, planifier, organiser, diriger et contrôler les activités du *Secteur récréatif*;
 - Soutenir les responsables et entraîneurs de gymnastique, de cheerleading, de parkour et de toutes les autres activités de son secteur ;
- SECTION II PROGRAMMATION 10%
- Déterminer, en collaboration avec le directeur général, les orientations, les objectifs ainsi que les priorités du *Secteur récréatif*;
 - Analyser et identifier les besoins de la clientèle en matière d'activités sportives récréatives offertes ou à offrir par l'organisme ;
 - Coordonner, superviser, développer et évaluer les programmes et activités du *Secteur récréatif* ;
- SECTION III AMÉNAGEMENT ET GESTION D'ÉQUIPEMENT 5%
- Proposer des plans d'aménagement, des équipements ou toute autre installation ;
 - Veiller à ce que les employés à sa charge respectent les politiques et les procédures en rapport avec l'utilisation et l'entretien sécuritaire des équipements ;
- SECTION IV ADMINISTRATION 15%
- Assurer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du *Secteur récréatif* en conformité avec les orientations, les politiques du Conseil d'administration, les normes, les règles et les Lois en vigueur;
 - Préparer, administrer et contrôler le budget annuel du *Secteur récréatif* selon les politiques de saine gestion établie par le Conseil d'administration ;
 - Collaborer à l'établissement de la tarification applicable au *Secteur récréatif*;
 - Administrer et veiller à la mise à jour de la programmation, du catalogue et du logiciel d'inscription en ligne ;
 - Soutenir les clients dans le processus d'inscriptions en ligne et procéder aux inscriptions en gymnase.
 - Préparer la correspondance et les rapports requis relatifs à son secteur ;
- SECTION V GESTION DE PERSONNEL 20%
- Planifier les besoins en personnel de son secteur ;
 - Être responsable du processus de recrutement, d'embauche, d'accueil, de formation, de dotation et d'évaluation du personnel au *Secteur récréatif* ;

- Veiller à la gestion de la formation et au développement des entraîneurs selon les normes de la Fédération de Gymnastique du Québec ;
- Veiller à la gestion de la formation et au développement des entraîneurs selon les normes de la Fédération de Cheerleading du Québec ;
- Administrer et veiller à ce que la formation en premiers soins des moniteurs et des entraîneurs respecte les politiques, les normes et les Lois en vigueur.
- Animer des réunions de personnel;
- Gérer les horaires, la présence, les absences et les retards de ses employés;

SECTION VI INFORMATION 10%

- Élaborer des programmes d'informations, de la publicité et des communications internes du *Secteur récréatif*;
- Agir en tant que répondant principal auprès des parents de son secteur;

SECTION VII RELATION AVEC LE MILIEU 5%

- Assurer la représentation externe du *Secteur récréatif*, notamment auprès des écoles, des municipalités, des fournisseurs et des autres organismes;
- Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et d'une vie saine par la pratique de la gymnastique et du cheerleading dans notre région;

SECTION VIII RELATION AVEC LE MILIEU SPORTIF 5%

- Maintenir et créer des liens avec les intervenants du milieu sportif récréatif régional;
- Veiller au respect et à la conformité des programmes récréatifs, notamment, mais sans s'y limiter, les programmes Le Tour du monde de Karibou et Cangym;
- Participer, lorsque requis, comme membre à divers comités ou tables régionales;
- Se tenir au courant des innovations, des politiques, des règlements et des manifestations dans le domaine de la gymnastique récréative et du cheerleading récréatif;
- Soutenir le développement du sport, de l'activité physique, de la gymnastique et du cheerleading;

SECTION IX DIVERS

- Promouvoir les valeurs de fierté, courage, dépassement, confiance et respect aux athlètes, aux parents, aux employés, aux partenaires et au grand public.
- Fournir un service personnalisé, humain et chaleureux, dans un environnement sécuritaire et structuré;
- Accomplir toutes autres tâches connexes demandées par le directeur général;

RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE COMPORTEMENTS

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Entregent | - Honnête |
| - Leadership | - Motivé |
| - Autonome | - Sécuritaire |
| - Flexible | - Imputable |
| - Sens de l'initiative | - Soucieux des clients |
| - Bonne maîtrise de soi | - Sens de l'innovation |
| - Esprit d'équipe | - Ouverture d'esprit |